

Date de la convocation	25 octobre 2023
Membres en exercice	18
Présents	12
Représentés	3

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

n°D20231107 - 06

Objet : Désaffectation et déclassement de biens obsolètes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point B3-11 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que selon l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « *un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement* » ;

Considérant qu'à ce jour, nous recensons, un véhicule appartenant au parc automobile de Réseau31 comme étant obsolète ou hors d'usage ;

Considérant que ce bien doit faire l'objet d'une désaffectation du domaine public puis d'un déclassement de manière concomitante en vue de sa future cession ;

Considérant que le bien du parc automobile sera, selon son état, vendu ou détruit ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de constater la désaffectation et le déclassement du bien répertorié du bien suivant :

Désignation	Marque	Type	Immatriculation	Numéro de série	1ère MEC	Titulaire CG	Site
VL	RENAULT	KANGOO	BX-320-GT	VF1FW1BH546349172	04/11/2011	SMEA31	MONTAUDRAN

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Gilbert HEBRARD
 Premier Vice-Président

